

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mai 2021

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 3162)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL333

présenté par

Mme Rilhac, Mme Lazaar, Mme Pitollat, Mme Toutut-Picard, Mme Park, Mme Piron,
M. Claireaux et Mme Dupont

ARTICLE 26

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa 4 et identique à l'alinéa 2, il est donc superfétatoire.